Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Création d'une association pour promouvoir la valorisation des déchets de bois

Les déchets de bois sont actuellement mal mis en valeur. Les emballages, les déchets encombrants, de chantier et ceux provenant des forêts, des scieries, des menuiseries, etc. représentent un potentiel à valoriser de l'ordre de 240'000 tonnes par année pour le seul canton de Vaud. Afin de promouvoir cette mise en valeur, une association a été créée le 17 juin : l'Association romande de revalorisation du bois (ARRBois).

Diverses études menées par le Canton de Vaud mettent en évidence un "gisement" peu ou pas exploité de déchets de bois en tous genres. La grande partie de ces déchets est incinérée en plein air, contrairement aux prescriptions en vigueur. Il s'agit principalement d'emballages (palettes, cageots, caisses, etc.), de bois de chantier (construction et démolition) et de déchets encombrants des communes (ameublement, autres) représentant environ 40'000 t/an. A cette quantité s'ajoutent au moins 200'000 t/an de bois à l'état naturel provenant des forêts, de l'abattage, des déchets de scieries, de menuiseries, de bois flottants, etc.

La réalisation d'installations consommatrices de grandes puissances pourrait stimuler la demande de ce combustible indigène de façon importante. Cependant, le marché n'étant pas organisé, les investisseurs potentiels hésitent à mettre un projet à exécution. L'Etat de Vaud est seul en mesure de donner les impulsions nécessaires et les directions stratégiques dans ce domaine, d'autant plus que les buts poursuivis s'intègrent parfaitement dans les objectifs du programme "Energie 2000" de la Confédération.

L'association ARRBois regroupe des entreprises, des associations, des organismes publics (dont l'Etat de Vaud) et des personnes physiques qui s'occupent de la collecte, de la préparation, de la livraison et de la valorisation du bois en tant que matière (recyclage) ou qu'énergie (installations de production de chaleur). Elle met également en place l'infrastructure nécessaire pour une exploitation rentable des filières de mise en valeur, défend une revalorisation rationnelle et conforme aux réglementations en vigueur ou effectue des recherches dans ce domaine.

Afin de garantir la qualité du combustible bois, l'ARRBois va rapidement établir une

classification. A terme, un label de qualité pourra être décerné aux entreprises, préparateurs ou utilisateurs qui s'engageront à la respecter.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 juillet 1997

Marc Andlauer, Service des eaux et de la protection de l?environnement. 021/316.75.48 René Vuilleumier, Délégation cantonale à l?énergie. 021/316.70.17